



PROCES VERBAL DU CONSEIL de COMMUNAUTE 10 décembre 2009 - 19 h 00 Siège de la CCPA

Sous la Présidence de Gérard LANDEMAINE, Président

Sont présents 37 membres

MM. LAMERE Jean-Luc, DITNER Mathieu, BOLORONUS Bernard, SCHNOEBELEN Jean-Marie, KIPPELEN Jean-Baptiste, GRZELAK Chantal, ROTH Jean-Luc, ANTZ André, THEVENOT André, QUIQUEREZ Alain, MUMBACH Paul, KOEGLER Oscar, STROH Dominique, SCHERRER Thibaut, WILLM Pierre, BAUR Roger, SCHMITT Pierre, SCHACHERER Emmanuel, LANDEMAINE Gérard, SCHNOEBELEN Gabriel, HAENNIÉ Jean-Marie SCHITTLY Bernard, BACH Guy, BENJAMIN Carole, GENTZBITTEL Claude, BIHR Virginie, BIECHLIN Bertrand, FREYBURGER-BUTTER Noémie, TRABOLD André, VIC Marie-Denise, VIRON Marie, CHATONNIER Gérard, PROB Anne, SUTTER Bernard, BISCHOFF Jean-Claude, BARNABE Daniel, WEBER Christophe.

Excusés : MM. GUITTARD Franck, PFANTZER Pascal, DIETMANN Daniel (3),

Absents : Mme ULMANN Fabienne, MM. ROY Thierry, FINK Jean-Luc, WIES Joël, FREYBURGER Christian (5).

Assistent également :

- Monsieur Alain CHARRIER, Sous-Préfet
- Mr Philippe GERARD, Trésorier

- Pour le personnel :
 - Mlle MONGODIN Audrey
 - Mme SCHILLING Sylvie
 - Mr BOETSCH Eric

- La presse : représentant L'Alsace et DNA

Le Président salue la présence de Mr le Sous préfet, Mr Trésorier, la presse fidèle aux RV de la CCPA et l'assemblée nombreuse dans le nouveau siège. En préambule, quelques mots sur le nouveau siège : il souligne cette soirée test dans le nouveau siège : beaucoup de place dans cette salle de réunion, mais qui ne serait pas suffisante pour l'ensemble des délégués (titulaires et suppléants). Il tient malgré tout à poursuivre la tenue de séances à l'extérieur et garder ainsi un lien avec le territoire. Les séances demandant une logistique informatique importante (budget, CA) seront désormais tenues dans cette salle. Pour ce qui est de la séance à venir, il présentera beaucoup d'éléments techniques, mais ne s'y attardera pas. Il relève cependant un fait rarissime, à souligner : l'enveloppe budgétaire des travaux du siège

est tenue, malgré les aléas s'agissant de travaux de rénovation. Le Président signale également que les sapins du siège ont été décorés par les enfants des centres de loisirs, qui viendront prendre un goûter mercredi prochain. Avant de donner la parole à Mr le Sous-Préfet, il souhaite que la réunion de ce soir soit fructueuse, avec des échanges francs et courtois comme à l'habitude. A l'issue de la séance de travail et comme il est de tradition, le verre de l'amitié sera offert par La Porte d'Alsace.

PAROLE A MONSIEUR LE SOUS PREFET.

Mr le Sous-Préfet salue les uns et les autres. Il souligne le plaisir d'être parmi l'assemblée pour cette première réunion dans les nouveaux locaux. Sa présence n'a pas de but particulier, si ce n'est qu'il souhaite une rencontre une fois l'an en Com.Com et être à l'écoute durant ces moments là. Entendre l'ensemble des soucis, des intérêts et des projets des Communes, établir un dialogue et un lien direct. Il se rendra avec plaisir dans les Communes lorsqu'il y sera invité et lorsque son agenda le permettra, afin de mieux comprendre ce qui s'y passe et de monter des projets, les faire vivre et fonctionner au plus près. Mr le Sous-Préfet travaille en ce moment sur 2 chantiers importants :

- Deuxième version des pôles d'excellences ruraux : un jet de projets pour fin janvier et un deuxième en août prochain. Des dossiers importants, des objectifs sur un territoire donné avec des partenaires, monter des projets de développement en matière de commerce, d'urbanisme, de social etc... une vocation à mettre en commun avec un maximum de partenaires. Il est à disposition pour dégrossir les dossiers et donner son avis sur la faisabilité. Il développe deux idées :
 - La première, portée par les agriculteurs et d'autres com.com autour d'un circuit court de distribution. D'autres idées sont à l'étude mais qui doivent encore être travaillées : développement d'offres de formation post bac car constat est fait d'une demande réelle sur le territoire. Imaginer un projet pour un démarrage en 2010/2011. La Communauté de Communes est un bon périmètre mais plusieurs Communes regroupées également.
 - Deuxième idée : la DGE. Il aura un œil vigilant cette année sur les dossiers déposés. Il a constaté des besoins évidents et souhaite utiliser au mieux les fonds mis à disposition par la DGE. Etre plus innovant et proposer à Mr le Préfet des financements plus dynamiques. Il demande aux uns et aux autres de faire appel à lui pour monter les projets en amont et en discuter ensemble. Les dossiers seront ainsi plus complets et auront plus de chance d'aboutir. Il s'agit de tous les dossiers sortant de l'ordinaire. Les Communes connaissent et savent monter les dossiers traditionnels, mais le solliciter pour les dossiers plus originaux et d'avantage liés au développement territorial.

Mr le Sous-Préfet est présent pour écouter les débats, voir comment fonctionne la Communauté de Communes. Le Sundgau est traversé par une multitude de débats et d'intérêts divers liés aux aspects communautaires, d'intérêts « bigarrés ». La Porte d'Alsace est la Communauté de Communes la plus grosse du Sundgau et il est important pour lui de voir le développement et le travail en commun (collaboratif, coopératif). A la veille de revisiter les aspects territoriaux, certaines intercommunalités sont dans une masse critique, mais ce n'est pas le cas de la CCPA ; son périmètre étant pertinent, stable et confortable.

N'ayant plus rien à ajouter, c'est avec plaisir qu'il va écouter le président. Il se tient à disposition si les uns et les autres souhaitent l'interpeller.

Le Président : la présente séance est particulière car il s'agit de passer en revue les actions de la CCPA au travers des orientations budgétaires. Avoir des dossiers travaillés et présentés très en amont, afin de répondre à l'ensemble des questions et préoccupations des uns et autres.

Le Président remercie Mr le Sous-Préfet pour son intervention.

Président soumet à l'approbation des membres, le compte rendu de la réunion du 25 juin 2009, qui traitait essentiellement de la création du SMS et qui est approuvé à l'unanimité.

POINT 1	PRESENTATION NOUVELLES PRESTATIONS FISCALES ET FINANCIERES
----------------	---

Monsieur Philippe GERARD, présente les nouvelles prestations fiscales et financières, par ailleurs transmises à l'ensemble des mairies dépendant de sa trésorerie, au moyen d'un document réalisé par la DGFIP (direction générale des finances publiques). Il présente rapidement ce qu'il en est.

1. Service enrichi en matière de conseil fiscal et financier

- Apporter un conseil financier et fiscal plus rapide et plus complet aux collectivités locales
- Accélération de la transmission des bases prévisionnelles de fiscalité locale
- Information fiscale anticipée pour les grandes collectivités sur les bases prévisionnelles de TP
- Enrichissement des informations mises à disposition des collectivités locales permettant de comprendre et d'anticiper l'évolution des éléments fiscaux
- Intégration des données de fiscalité directe locale aux prestations d'information et d'expertise financières
- Production de fiches financières agrégées au niveau des territoires intercommunaux
- Renforcement de la sécurité juridique des décisions locales
- Meilleure adaptation et personnalisation de l'information sur les délibérations en matière fiscale - comparatif entre collectivité -
- Information plus complète et plus opérationnelle sur les principales nouveautés législatives
- Développement et amélioration des simulations fiscales dans le cadre de la mission d'information

2. Outil modernes au service des gestionnaires publics et des usagers

- Simplification des échanges avec les collectivités locales
- Modernisation des moyens de paiement des produits locaux (portail internet)
- Offre de services - interlocuteur pour notre territoire - Mr Gérard.

Il reste à disposition pour tous renseignements et questions.

Le Président a retenu 3 éléments essentiels pour la CCPA :

- pour la mi février nous disposerons des éléments fiscaux.
- Un fichier comparatif entre Com.Com
- Une extension des moyens de paiement

POINT 2 CREATION DE POSTES

Oui les explications du président, les remarques suivantes sont émises :

Mr Emmanuel Schacherer : la CCPA a déjà beaucoup de salariés et se demande si la voie à suivre est la poursuite de création de postes. De plus, passé le cap des 50 agents, un CE doit être mis en place.

Le Président : partage cette analyse et la Communauté de Communes doit rester très vigilante en matière de création de nouveaux postes. Il rappelle les effectifs de la CCPA : 67 pour 45 prorata temps plein et la part que représente les services à l'enfance. Il a analysé la situation présente et il n'est pas question d'ouvrir des lignes budgétaires supplémentaire. Dans le cas présent, c'est à la suite d'une réduction du temps de travail de 2 personnes. Il privilégie à chaque fois une extension d'heures lorsque cela est possible, comme cela a déjà été fait par le passé. Mais cette solution n'est pas toujours possible et il faut, à l'occasion, créer les postes nécessaires supplémentaires. Pour le CE, même sans la reprise des CLSH, la CCPA était contrainte de mettre en place le dispositif à partir du moment où la décision de mise en place des restaurations scolaires a été prise. En effet, l'effectif dépassait les 50 agents à compter de ce jour là. La mise en place du Comité Technique Paritaire est un travail très important en 2010 et la responsable en ressources humaines élabore actuellement ce dossier.

Monsieur André Trabold : il ne comprend pas que dans un service d'accueil de loisirs, un agent puisse demander le mercredi alors que justement, les missions s'exécutent essentiellement ce jour là.

Le Président : la demande n'a pas été acceptée immédiatement, la solution actuelle ne coûte rien à la collectivité et il se réserve le droit de fixer le jour. Il n'est pas question de recrutement supplémentaire, uniquement l'extension d'un poste existant permettant de compenser la réduction du temps de travail de 20%. La demande ainsi exprimée, d'un temps de travail ramené à 80% ne peut se refuser plusieurs fois.

Les questions étant épuisées, le Président propose aux membres de procéder au vote des décisions :

2.1A) POSTE PERMANENT A TEMPS NON COMPLET - ADJOINT D'ANIMATION DE 2EME CLASSE

Vu le Code général des Collectivités territoriales ; Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ; Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions

statutaires relatives à la fonction publique territoriale ; Vu le budget de La Porte d'Alsace Communauté de Communes ; Vu le tableau des effectifs ;

NATURE DU POSTE et PROFIL DE QUALIFICATION

Après en avoir délibéré et à 36 voix pour et 1 abstention, le Conseil de Communauté décide la création d'un poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe.

Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

DUREE DE TRAVAIL/REMUNERATION AFFÉRENTES AU POSTE

A temps non complet 17h50ct/35e avec effet au 1^{er} février 2010. La rémunération correspond au grade statutaire retenu et au prorata du temps de travail.

MOTIF

La création de ce poste est devenue nécessaire afin de répondre au recrutement d'un adjoint d'animation au Multi-accueil de Dannemarie, suite à la réduction du temps de travail d'agents en poste.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité.

2.1B) POSTE PERMANENT A TEMPS NON COMPLET - AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Vu le Code général des Collectivités territoriales ; Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ; Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ; Vu le budget de La Porte d'Alsace Communauté de Communes ; Vu le tableau des effectifs ;

NATURE DU POSTE et PROFIL DE QUALIFICATION

Après en avoir délibéré et à 36 voix pour et 1 abstention, le Conseil de Communauté décide la création d'un poste d'auxiliaire de puériculture.

Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

DUREE DE TRAVAIL/REMUNERATION AFFÉRENTES AU POSTE

A temps non complet 17h50ct/35e avec effet au 1^{er} février 2010. La rémunération correspond au grade statutaire retenu et au prorata du temps de travail.

MOTIF

La création de ce poste est devenue nécessaire afin de répondre au recrutement d'une auxiliaire de puériculture au Multi-accueil de Dannemarie, suite à la réduction du temps de travail d'agents en poste.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité.

2.2. POSTE PERMANENT A TEMPS NON COMPLET - ADJOINT D'ANIMATION DE 2EME CLASSE

Vu le Code général des Collectivités territoriales ; Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ; Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ; Vu le budget de La Porte d'Alsace Communauté de Communes ; Vu le tableau des effectifs ;

NATURE DU POSTE et PROFIL DE QUALIFICATION

Après en avoir délibéré à 36 voix pour et 1 abstention, le Conseil de Communauté décide la création d'un poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe.

Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

DUREE DE TRAVAIL/REMUNERATION AFFÉRENTES AU POSTE

A temps non complet 24h50ct/35e avec effet au 1^{er} mars 2010. La rémunération correspond au grade statutaire retenu et au prorata du temps de travail.

MOTIF

La création de ce poste est devenue nécessaire afin de répondre au recrutement d'un adjoint d'animation au Centre de Loisirs Sans Hébergement de Montreux-Vieux.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget de la collectivité.

POINT 3	APPROBATION PRECISIONS - POSTE PERMANENT A TEMPS NON COMPLET - ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE
----------------	--

Le Président rappelle l'historique : la Commune de Chavannes était chargée de l'entretien de l'aire d'accueil. Mais avec la mise en place de la régie de recettes, la CCPA devait en reprendre la gestion. Après une année de probation par contrat de vacation, la demande faite est la mise en place d'un poste permanent.

Monsieur Bernard SUTTER : pourquoi ne pas faire appel aux emplois saisonniers ?

Le Président : la CCPA fait appel aux emplois saisonniers pour l'animation de l'aire d'accueil durant la période estivale, mais il s'agit là d'un poste pour l'entretien. En ce qui concerne la régie hors période estivale, les agents chargés du COSEC et du Relais nautique assurent l'encaissement.

A l'issue du débat, les membres approuvent à l'unanimité la décision comme suit :

Vu la décision du Conseil de Communauté en date du 26 mars 2009, portant création d'un poste permanent à temps non complet, d'adjoint technique de 2^{ème} classe ;

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité ;

PRECISE LA DUREE DE TRAVAIL AFFÉRENTE AU POSTE :

A temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 7/35e

RAPPEL LES MOTIFS :

La création de ce poste est nécessaire en raison :

- De la fin de mise à disposition d'un agent communal de Chavannes-sur-l'Etang.
- de la mise en place d'une régie de recettes

Les crédits nécessaires seront prévus au budget de la collectivité.

POINT 4	APPROBATION AVENANTS AMENAGEMENT POINT
----------------	---

SERVICES PUBLICS ET SIEGE

Mr Pierre SCHMITT présente le chiffrage des avenants aux travaux d'aménagement du point public et siège de la CCPA, ainsi que les raisons des plus values et moins values. A l'issue de la présentation il souligne la moins value globale résultante, soit TTC 2 151,99. Il précise que la commission CAO qui s'est réunie le 7 décembre dernier, a approuvé ces résultats.

Le Président remercie Mr Schmitt pour son implication, ainsi qu'Eric : le résultat est là, tant visuel que financier.

Mr le Sous préfet : le fonds de compensation de la TVA est-il prévu sur 2010 ?

Le Président : il s'agit d'une demande trimestrielle pour la com.com.

Les membres approuvent la décision comme suit :

1. Vu la décision du Conseil de Communauté en date du 28.6.2004, portant acquisition de l'immeuble devant abriter le nouveau siège ;
2. Vu la décision du Conseil de Communauté en date du 28.02.2008 approuvant l'avant projet sommaire ;
3. Vu la décision du Conseil de Communauté en date du 22.05.2008, portant délégation au Bureau pour l'approbation de l'avant projet définitif et avancement des travaux ;
4. Vu les décisions du Bureau en date du 4.09.2008 portants : approbation de l'avant projet définitif et fixation de la procédure et des critères d'attribution ;
5. Vu la décision du Conseil de Communauté en date du 4 décembre 2008, portant attribution des travaux d'aménagement d'un point public et siège de la CCPA ;
6. Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie en date du 7 décembre 2009 ;

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE les décisions prises par la commission d'appel d'offres portant sur les avenants au marché de travaux d'aménagement d'un point de services public et siège de La Porte d'Alsace :

DECIDE DE CONCLURE les AVENANTS, dont détail est annexé, au marché de base d'un montant HT de 642 110,15€, TTC de 767 963,74€ et portant le nouveau montant du marché HT à 640 310,82€, TTC à 765 811,75€.

Autorise le Président ou son représentant à signer les pièces à intervenir.

POINT 5	APPROBATION RAPPORT ANNUEL 2008 sur la qualité et le prix DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS SYNDICAT MIXTE DU SECTEUR 4
----------------	---

Mr François Gissing, rapporteur du SM4 est excusé pour la présente réunion, étant présentement, en réunion au SM4.

Le Président présente le bilan matière du Syndicat. Il précise que les 6 com.com du Sundgau (2 allant à Mulhouse) ne sont pas dans ce schéma. Nous sommes tenus d'approuver ce compte rendu, étant membre du Syndicat Mixte. Aucun délégué ne souhaitant prendre la parole, il propose de procéder à l'adoption du rapport :

Vu la transmission, par le Syndicat Mixte à vocation multiple pour le traitement des déchets ménagers du SECTEUR 4, du rapport annuel 2008 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ménagers ;

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité, approuve le rapport annuel 2008 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ménagers du Syndicat Mixte du Secteur 4.

Ce rapport sera consultable sur le site de La Porte d'Alsace www.cc-porte-alsace.fr rubrique « environnement ».

POINT 6 CONCLUSION DES ETATS GENERAUX

Le Président présente la conclusion des états généraux du 31 octobre 2009. Une première pour notre collectivité.

En préalable, un questionnaire avait été adressé aux 33 Communes afin d'intégrer les projets en matière d'urbanisme sur les 3 années à venir, ce qui a permis de faire une estimation des futurs besoins du périmètre.

De grandes orientations, des données difficiles, une ligne de conduite à garder. La CCPA dispose, à ce jour, d'une foule de renseignements qui sont à la disposition de celles et ceux qui le souhaitent.

1. Les actions menées en enfance/jeunesse sont-elles suffisantes ?

- En majorité OUI mais
 - Multi-accueil : dimensionner le nouveau avec 5 places supplémentaires
 - Demande de stabilité pour les enfants de Chavannes
 - Demande d'un restaurant scolaire sur le secteur de Montreux
 - Renforcement du RAM (sur quelle mission ?)
 - Horaires : paraissent adaptées et permettent de jouer la complémentarité avec les assistantes maternelles
 - Communiquer plus sur ce qui est fait
 - Faire un bilan des actions menées envers les ados et le cas échéant, les développer

2. Quelle répartition budgétaire ?

- Tarifs appliqués :
 - Revoir la grille tarifaire actuelle : création d'une tranche intermédiaire entre 10 000 et 26 550€, créer une tranche haute supplémentaire

- Si augmentation : le faire progressivement et non 20% d'un coup
- Appliquer d'autres critères de modulation :
 - o Fratrie : tarif dégressif
 - o Forfait avantageux pour une semaine de vacances entière
- Remarque : faire attention à la grille tarifaire : ne pas tuer le service
- Répartition entre les partenaires financiers :
 - La CCPA ne doit pas intervenir plus que 40% maximum de son budget de fonctionnement général. Voir pour pouvoir baisser cette proportion
 - Donner les moyens au RAM de se renforcer
 - Maintenir le budget du service jeunesse si recadrage des actions vers les ados
 - La répartition entre les partenaires :
 - o Essayer de maintenir une part égale entre la CCPA et les usagers
 - o Si répercussion de la baisse du soutien de la CAF sur les parents = risque de perte de fréquentation : problème de l'avenir des structures.

3. Quelle(s) limite(s) au développement de la politique enfance/jeunesse ?

- Rationaliser les développements :
 - Faire avec ce qui est déjà en place
 - Optimiser et assumer ce qui est en place avant de développer plus
 - Mutualiser les équipements et les structures existantes
- Limite financière :
 - Pas de développement complémentaire sans partenaire financier
 - Nouvelle structure s'il y a un besoin réel (potentiel d'enfants notamment) : OUI mais si la communauté de communes peut financer sans trop augmenter la fiscalité.

Mr André TRABOLD : une participation de 50/50 du prix du service entre les parents et la com.com a fortement été demandée lors des états généraux.

Le Président : pense que le 50/50 est possible tout de suite, nous y sommes presque pour certains services. Mais en ce qui concerne le maintien de 40% du taux de fiscalité consacré au budget de fonctionnement pour le service enfance/jeunesse, ce sera plus difficile. La CCPA ne saura tout faire, surtout face aux nouvelles demandes (exemple une restauration scolaire sur le secteur de Montreux).

POINT 7 PERISCOLAIRE, CLSH (ALSH) DANNEMARIE

Beaucoup de travail pour arriver à la proposition qui suit. Le besoin de périscolaire existe à Dannemarie, la CCPA a déjà fait une partie du chemin, avec la mise en place de la restauration du midi. Le Président cède la parole à Mlle Audrey Mongodin, afin qu'elle présente les modalités et conditions de mise en place d'un périscolaire à Dannemarie, ainsi que la prise en charge des enfants de Dannemarie sur les accueils de loisirs intercommunaux.

A l'appui de ce diaporama, le Président donne toutes précisions permettant aux membres de prendre les décisions nécessaires. Il souligne les points suivants :

- le respect des états généraux : mutualisation autant que possible, des services.

- le financement restant à la charge de la CCPA, déduction faite des aides et facturations, n'aura aucun impact sur la fiscalité 2010, dans la mesure où les économies réalisées pour avoir repris en régie directe les CLSH, permettront de faire face à ce nouveau service.
- Le personnel communal actuellement en poste, fera l'objet dans un premier temps, et pour être prêt dès le 1^{er} janvier 2010, d'une mise à disposition par la Ville de Dannemarie. Le transfert du personnel à la CCPA pourra s'effectuer lorsque les formalités légales auront été accomplies et au plus tard pour la prochaine rentrée.

Cette présentation synthétique a été beaucoup travaillée, et un nombre certain de réunions avec la commission se sont tenues, qui a donné son aval à ce scénario. Dannemarie sera dans une configuration identique à celle des autres secteurs, tout en étant économique. Il remercie également Dannemarie de faire un bout de chemin avec la CCPA par le biais du fond de concours.

7.1. APPROBATION MISE EN PLACE

Vu les nombreuses réunions tenues dans le cadre du projet de mise en place d'un périscolaire à Dannemarie et mutualisation d'un Centre de Loisirs, avec le CLSH de Balschwiller ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 1^{er} décembre 2009 ;

Vu la présentation faite : du contexte, des aides et soutiens possibles, des orientations de la CAF, de l'organisation des services, ainsi que du budget estimatif ;

Sur la proposition du Président pour :

- L'ouverture d'un périscolaire à Dannemarie, par la CCPA (agrément DDJS), après fermeture du restaurant scolaire intercommunal et de la garderie communale de Dannemarie,
- La prise en charge des enfants de Dannemarie, les mercredis et les vacances scolaires, dans les accueils de loisirs intercommunaux,

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité, DECIDE, à compter du 1^{er} janvier 2010 de :

L'OUVERTURE d'un périscolaire à Dannemarie, après fermeture du restaurant scolaire intercommunal et de la garderie communale de Dannemarie ;

LA PRISE EN CHARGE des enfants de Dannemarie, les mercredis et les vacances scolaires, dans les accueils de loisirs intercommunaux.

AUTORISE le Président ou son représentant, à procéder aux formalités nécessaires et signer toutes pièces à intervenir.

7.2. APPROBATION CONVENTIONS MISE A DISPOSITION LOCAUX - PERSONNEL

7.2.a) LOCAUX

Vu la décision de ce même jour, pour la mise en place, à compter du 1^{er} janvier 2009, d'un périscolaire à Dannemarie ;

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité :

DECIDE DE CONCLURE une convention de mise à disposition des locaux nécessaires au fonctionnement du périscolaire à Dannemarie, avec la Ville de Dannemarie ;
AUTORISE le Président ou son représentant à signer les pièces à intervenir.

7.2.b) PERSONNEL

Vu la décision de ce même jour, portant sur la mise en place, à compter du 1^{er} janvier 2009, d'un périscolaire à Dannemarie et de la prise en charge des enfants de Dannemarie, par les centres de loisirs intercommunaux les mercredis et vacances scolaires ;

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité :

DECIDE DE CONCLURE une convention de mise à disposition du personnel nécessaire au fonctionnement du périscolaire à Dannemarie, avec la Ville de Dannemarie ;
AUTORISE le Président ou son représentant à signer les pièces à intervenir.

POINT 8	ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2010
----------------	--------------------------------------

Le Président rappelle qu'à l'issue du séminaire du Bureau en 2008, les membres ont souhaité que le Conseil de Communauté puisse être associé aux débats préliminaires permettant l'établissement des orientations. C'est pour répondre à cette sollicitation que se sont tenus les états généraux. L'année prochaine, en principe, le sujet pourrait-être une réflexion sur l'environnement. Cette année, le choix s'est porté sur le cœur de métier de la CCPA : l'enfance/jeunesse qui représente 40% du budget de fonctionnement.

Au cours de la présentation, le Président répond aux questions posées.

OCM :

Mr Le Sous-Préfet : Pour l'OCM, combien de dossiers sur le périmètre ?

Le Président : une trentaine - il ne s'agit pour le moment, que d'une liste.

Mr le Sous-Préfet : souhaite disposer de cette liste.

OUVRIERS INTERCOMMUNAUX :

Le Président : souhaite faire une communication - La CCPA a mis en place la gestion d'un service d'ouvriers intercommunaux (5) et pour ce faire, ouvert les postes nécessaires et a procédé, en son temps, aux recrutements. Autant il comprend que lorsque les besoins d'une Commune augmentent, la Commune puisse procéder à l'embauche d'un agent, autant il ne comprend pas lorsqu'il s'agit de plusieurs communes qui veulent mutualiser un ouvrier. Ce service est de la compétence de la CCPA, si les Communes s'y substituent, le personnel qu'elle ne saura plus employer restera à la charge de la collectivité

FISCALITE/DGF :

Mr André Trabold : est content que soit abandonnée la pérennisation des +15% de fiscalité, mais souhaite une volonté plus forte pour l'ouverture d'un restaurant scolaire sur le secteur de Montreux. Quel était le montant de la DGF l'année dernière ?

Le Président : La DGF était de 251 000 euros en 2008. L'augmentation sensible s'explique d'une part par la reprise en régie du multi accueil et d'autre part par l'augmentation de la population.

Mr le Sous-Préfet : le passage du cap des 15000 habitants devrait à nouveau avoir un impact important sur le montant de cette dotation.

Le Président : pour ce qui concerne le restaurant dans le secteur de Montreux, il faut trouver une solution sans « démutualiser » les autres services. Il faut également étudier le besoin précis, avec pertinence et à quel horizon.

SIG :

Bernard Boloronus : quel est l'avenir du SIG ?

Le Président : Autant la Commune de Ballersdorf était transposable, autant les autres communes non. A ce jour, le matériel de la CCPA est obsolète. Le SIG n'est pas la priorité de la Communauté de Communes. Le problème du SIG est que dès sa mise à jour, il ne l'est déjà plus et il se refuse de recruter un agent à temps plein pour assurer ce service. Au moment où il faut rationaliser, il est plus sage de s'adresser à des professionnels. La CCPA n'investira pas dans le SIG.

Le Conseil de Communauté, oui la présentation et les explications données par le Président, APPROUVE les orientations budgétaires 2010, telles qu'annexées à la présente.

POINT 9	INFOS et DIVERS
----------------	------------------------

9.1. COMMISSION HANDICAP

Le Président rend compte succinctement de la commission qui s'est réunie le 30 novembre dernier et donne lecture des échéances.

Mr le Sous-Préfet : il faut prendre de l'avance. Equipement scolaires, sportifs. Des subventions importantes et pour le moment, peu de dossiers. Voir s'il est possible de budgétiser ce type de travaux en 2010.

Le Président : CCPA va adresser un questionnaire aux Communes, ainsi que des plans à compléter.

Mr le Sous-Préfet : il serait pertinent d'avoir des phases de développement des projets ainsi qu'un schéma global au niveau de la CCPA.

Le Président : sera présenté à la prochaine réunion de la commission.

9.2. DEPART DE JULIEN BOULOGNE

Le Président informe les membres, du départ à compter du 18 décembre, de Julien Boulogne 3^{ème} agent de développement chargé de l'environnement. Un recrutement est d'ores et déjà en cours. Pour tout problème en attendant la nomination d'un nouvel agent, appeler la CCPA qui essaiera de répondre à la sollicitation.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés et aucun membre ne souhaitant plus prendre la parole, le Président lève la séance à 22 h 30.

Dannemarie, le 13 décembre 2009
Le Président, Gérard LANDEMAINE

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2010

Considérant que notre collectivité n'est pas tenue d'adopter des orientations budgétaires au sens strict du Code Général des Collectivités Territoriales (pas de commune membre de + de 3500 habitants), je souhaite néanmoins que les membres du Conseil de Communauté puissent prendre connaissance et approuver les orientations budgétaires pour 2010.

Ces orientations sont issues des entrevues avec les vice-présidents, des travaux des commissions. Elles répondent également aux conclusions dégagées lors des états généraux pour l'enfance/jeunesse, ainsi qu'aux orientations de la charte de développement local.

CHARTE DE DEVELOPPEMENT LOCAL

AXE I - Economie

AXE II- Services à la population

AXE III - Développement durable

AXE IV - Urbanisation du territoire

AXE V - Transversal

I	ECONOMIE
----------	-----------------

A. ZONE D'ACTIVITE DES TUILIERS A RETZWILLER

1. PREMIERE TRANCHE

Un dernier lot, détaché du lot souche n° 5 reste à vendre sur la première tranche (28a80ca) - réservation à la Commune de Retzwiller pour y construire un atelier communal.

2. DEUXIEME TRANCHE

La deuxième tranche sera totalement réalisée par budget annexe. Compte tenu du contexte économique actuel, l'étude doit être réorientée (village d'entreprise ou atelier relais ?). Des contacts ont été pris avec le Conseil Général, le CAHR, ainsi qu'avec la SERM.

B. ZONE D'ACTIVITE DU CANAL A HAGENBACH

Une des parcelles est en cours de vente, la seconde à remettre en vente.

C. OPERATION COLLECTIVE DE MODERNISATION de l'Artisanat, du Commerce et des services en milieu rural

Le dossier est en cours d'instruction par le Pays et porté par la CC d'Altkirch.

II	ENFANCE - JEUNESSE
-----------	---------------------------

Les conclusions issues des Etats Généraux qui se sont tenus le 31 octobre 2009, sont les suivantes :

4. Les actions menées en enfance/jeunesse sont-elles suffisantes ?
- En majorité OUI mais

- Multi-accueil : dimensionner le nouveau avec 5 places supplémentaires
- Demande de stabilité pour les enfants de Chavannes
- Demande d'un restaurant scolaire sur le secteur de Montreux
- Renforcement du RAM (sur quelle mission ?)
- Horaires : paraissent adaptées et permettent de jouer la complémentarité avec les assistantes maternelles
- Communiquer plus sur ce qui est fait
- Faire un bilan des actions menées envers les ados et le cas échéant, les développer

5. Quelle répartition budgétaire ?

- Tarifs appliqués :
 - Revoir la grille tarifaire actuelle : création d'une tranche intermédiaire entre 10 000 et 26 550€, créer une tranche haute supplémentaire
 - Si augmentation : le faire progressivement et non 20% d'un coup
 - Appliquer d'autres critères de modulation :
 - Fratrie : tarif dégressif
 - Forfait avantageux pour une semaine de vacances entière
 - Remarque : faire attention à la grille tarifaire : ne pas tuer le service
- Répartition entre les partenaires financiers :
 - La CCPA ne doit pas intervenir plus que 40% maximum de son budget de fonctionnement général. Voir pour pouvoir baisser cette proportion
 - Donner les moyens au RAM de se renforcer
 - Maintenir le budget du service jeunesse si recadrage des actions vers les ados
 - La répartition entre les partenaires :
 - Essayer de maintenir une part égale entre la CCPA et les usagers
 - Si répercussion de la baisse du soutien de la CAF sur les parents = risque de perte de fréquentation : problème de l'avenir des structures.

6. Quelle(s) limite(s) au développement de la politique enfance/jeunesse ?

- Rationaliser les développements :
 - Faire avec ce qui est déjà en place
 - Optimiser et assumer ce qui est en place avant de développer plus
 - Mutualiser les équipements et les structures existantes
- Limite financière :
 - Pas de développement complémentaire sans partenaire financier
 - Nouvelle structure s'il y a un besoin réel (potentiel d'enfants notamment) : OUI mais si la communauté de communes peut financer sans trop augmenter la fiscalité.

A. MULTI ACCUEIL

La décision de construction d'un nouveau bâtiment, dont le projet est actuellement à l'étude a été confirmée par la nouvelle mandature. L'étude sur le dimensionnement du bâtiment et le financement correspondant a été confiée à l'ADAUHR. La commission a validé une construction BBC (bâtiment basse consommation) sous réserve que le surcoût ne dépasse pas 10%.

B. RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Les locaux actuels du RAM sont abrités par le centre Malraux et loués à la Ville de Dannemarie. Dans le cadre de construction du nouveau multi accueil, les missions du RAM étant complémentaires, ce service sera intégré dans le nouveau bâtiment. Faisant suite aux Etats Généraux du 31 octobre 2009, le RAM devrait prendre une nouvelle dimension. Etude sera faite en 2010, afin de prendre la mesure de l'évolution du service actuel mis à la disposition des assistantes maternelles.

C. PERISCOLAIRE

Dans le cadre du projet de construction du nouveau multi accueil et des orientations émises aux Etats Généraux, la commission technique a pris en compte un espace pouvant accueillir un périscolaire et ainsi mutualiser l'ensemble des moyens (dont le RAM).

La commission enfance/jeunesse propose le scénario suivant, à compter du 1^{er} janvier 2010 :

- Le CLSH de Dannemarie est transféré au CLSH de Balschwiller, ce qui permet d'optimiser une structure existante ;
- Un périscolaire incluant la restauration scolaire du midi et la prise en charge des enfants le soir, sera ouvert.

La Commune de Dannemarie s'est engagée à participer par fond de concours, au financement du service jusqu'au soutien de la CAF. Une nouvelle demande sera faite pour la rentrée 2010/2011 et ce scénario devrait permettre de bénéficier rétroactivement, du financement de la CAF à compter du 1.1.2010.

Le Bureau du 1^{er} décembre a donné un avis favorable à ce scénario.

Compte tenu du délai très court, si ce scénario ne devait pouvoir être mis en place au 1^{er} janvier, la Communauté de Communes verserait un fond de concours à la Ville de Dannemarie, pour le fonctionnement de sa garderie, jusqu'à l'ouverture du périscolaire pour la CCPA.

D. CLSH

La DSP conclue pour 3 ans avec la Fédération des Foyers Clubs du Haut-Rhin, est arrivée à échéance le 31 décembre 2008. La reprise en régie directe par la CCPA le 1^{er} janvier 2009, pour 13 agents, s'est effectuée sans difficulté notable.

E. SERVICE JEUNESSE

Poursuite et éventuelle montée en puissance (Etats Généraux) des actions dans le cadre de la jeunesse, avec le soutien financier de la Caisse d'allocations familiales et Jeunesse & Sports.

F. RESTAURATION SCOLAIRE

Les restaurants scolaires sont au nombre de six à ce jour (Bernwiller, Dannemarie, Hecken, Retzwiller, Hagenbach, Traubach-le-Haut). Les états généraux ont fait apparaître un besoin dans le secteur de Montreux. Une étude sectorielle à venir, définira à quel horizon et dans quel lieu cet accueil supplémentaire pourrait être mis en place.

Pour rappel, la gestion de ce service se répartit ainsi :

- le fonctionnement à la charge de la CCPA,
- les locaux nécessaires mis gracieusement à la disposition de la CCPA par la commune ou le regroupement,
- les travaux de mise en conformité et équipements à réaliser par la commune ou regroupement
- l'attribution par la CCPA d'un fonds de concours sur l'investissement à réaliser pour les équipements complémentaires.

III

PESEE EMBARQUEE ET SELECTIF

A. PESEE EMBARQUEE

Notre pesée embarquée fait l'objet de nombreuses présentations, de renseignements téléphoniques et transmission de documents.

Les résultats pour 2009, sont en phase avec les prévisions budgétaires et la collectivité reste une référence en matière de tri, ce qui correspond bien aux orientations du Grenelle de l'Environnement.

Suite au problème de non-conformité du système de pesée, entre le 8 octobre et le 16 novembre, cela se traduira par la non-facturation du poids aux usagers durant cette période. Le prestataire prenant en charge l'intégralité du préjudice de la CCPA.

B. SELECTIF

1. D3E

Ce service connaît toujours un succès important à chaque collecte. Le nombre de collectes reste fixé à 4 (dates fixées sur le calendrier), soit 1 par trimestre à Bréchaumont.

2. ENCOMBRANTS

La mise en place de la tri-mobile 1 fois par mois est un succès, tant sur la fréquentation par les usagers, que par la maîtrise des tonnages et la valorisation des produits (bois, métaux). Ce nouveau service répond ainsi aux besoins plus réguliers des particuliers, et nous maintenons une collecte au porte à porte 1 fois l'an, pour les personnes à mobilité réduite.

3. TRI DES METAUX

La commission a mené une réflexion en 2009 pour la collecte des métaux/canettes métalliques avec les corps creux. La complexité d'une part et le difficile changement d'habitude d'autre part, ont amené la commission à ne pas donner suite.

Par contre, la mise en place de la tri mobile, permet de capter les métaux encombrants et de garder la tournée en porte à porte, essentiellement pour le ménager (canette, boîte de conserve...), comme nous le demande Eco-Emballages.

Une communication dans ce sens est prévue dans le nouveau calendrier.

4. BIODECHETS

La mise en place, d'une collecte des bio-déchets en habitat vertical, en partenariat avec le Conseil Général, est toujours à l'étude, en attendant une réponse du SM4 sur leur destination finale.

5. CONTENEURS VERRES

Un état des lieux du parc de conteneurs a été fait. Les réparations ou changement de conteneur seront réalisés en 2010.

6. PLATES FORMES DECHETS VERTS

Les travaux recensés, pour certains importants, ont été programmés sur 2 ans. La première tranche pour 2009, est en cours d'achèvement.

7. MARCHES

Les marchés ont été conclus pour 3 ans (fin 2009) et reconduits pour une année (fin 2010). La CCPA fera appel à un Maître d'œuvre pour la constitution du nouveau cahier des charges, le suivi de la procédure de consultation et la passation du nouveau marché à intervenir.

Coût de la redevance/habitant :

- PM en 2009
 - Levée : 0,77€

- Kg : 0,39€
- Part fixe : 48,00€
- Prévision pour 2010 : les résultats 2009 devraient être équilibrés. Malgré tout, certains investissements devront être réalisés pour les plates formes et remplacement de conteneurs à verre. La proposition tarifaire 2010 devra tenir compte de ces investissements tout en restant limitée. La commission sera amenée à faire des propositions.

IV	CHARTRE INTERCOMMUNALE
-----------	-------------------------------

A. PROGRAMME PLURIANNUEL

Les axes retenus dans la IIIe charte :

- axe 1 : encourager le développement économique
- axe 2 : accompagner l'accueil de la population par le renforcement et le développement des services
- axe 3 : conduire le développement durable du territoire par la poursuite des actions environnementales
- axe 4 : accompagner l'urbanisation du territoire
- axe transversal : animation de la charte et renforcement des moyens matériels et humains.

B. PROGRAMME

Le Conseil Général a engagé une réforme de modernisation et d'adaptation du guide des aides départementales. A ce titre, les nouvelles actions se traduiront par l'élaboration de fiches projets.

La Communauté de Communes a donc soldé les actions en cours.

1. ACTIONS REALISEES EN 2009 :

- Aménagement d'une aire de repas et pique nique sur le site des vernettes (en cours)
- Table d'orientation à Valdieu Lutran
- Finalisation digitalisation SIG Ballersdorf
- Refonte du site web.
- Plate forme Maison de la Nature du Sundgau
- Banque de matériel
- Agents de développement (3)

2. ACTIONS A MENER EN 2010

- Développement Economique
 - Etude et aménagement 2^{ème} tranche ZA des Tuiliers
 - OCM
- Développement Touristique
 - Création d'un point d'accueil au siège
 - Maillage des pistes cyclables
- Développement durable
 - Gerplan
 - Etude et mise en place développement durable sur nos bâtiments
- Services à la population
 - Création multi-accueil/RAM/périscolaire

- Transports - étude sur le covoiturage
- Accessibilité handicap
 - Etude pour les bâtiments et voiries communales
 - Réalisation des travaux des bâtiments et voiries communautaires

3. HORS CHARTE

Pour rappel, les actions inscrites dans le cadre de la charte de développement ne sont soutenues que sur 3 ans. Certaines de ces actions sont poursuivies au-delà des 3 ans.

V	ENVIRONNEMENT
----------	----------------------

GERPLAN

La contractualisation du contrat CCPA/CDG68 s'est effectuée le 26 mai 2009.

Les actions poursuivies (ou en cours) en 2009 :

- Renouvellement de l'aide à l'achat d'arbres fruitiers
- Pressoir pédagogique
- Sentier des fosses (2^e tranche)
- Suivi et valorisation des arbres remarquables
- Pose de nichoirs

Les actions en 2010 :

Le programme d'actions 2010 représente 201 621€ et est partagé entre :

- Communauté de Communes : 16 305€
- Communes : 75 433€
- CG68 : 72 358€
- Autres : 37 525€

VI	TOURISME - PATRIMOINE
-----------	------------------------------

A. TOURISME

1. Aire d'accueil à Chavannes-sur-l'Etang : modification sensible du mode de fonctionnement de l'aire d'accueil, par la mise en place d'un droit de séjour par nuité. La réflexion pour l'aménagement d'une zone de tri, avec panneau explicatif (pictogrammes) est achevée.
2. Office du tourisme : organisation, par le Pays, d'un office de pôle regroupant les 2 offices de tourisme d'Altkirch et Ferrette. Ce pôle sera transféré au SMS (Syndicat Mixte pour le Sundgau) en cours de constitution, dès janvier 2010.
3. Relais nautique : définir, avec l'office de pôle, des animations estivales.
4. Circuits VTT : Conclusion en 2009, d'une convention de partenariat avec la CC de Hirsingue, pour la mise en place du circuit de Bernwiller et des liaisons entre les territoires.
5. Tourisme technologique : Le projet de circuit/route des différents modes de traitement des eaux usées (stations, rhizosphère, lagunage...) est reporté sur 2010.

B. PATRIMOINE

1. Plaques émaillées : poursuite du programme après avoir lister les sites remarquables non encore équipés de plaques.
2. Rénovation du patrimoine : renouveler des opérations menées par les jeunes, permettant à l'équipe des « chantiers jeunes » de rester active.
3. Journées du Patrimoine - le thème retenu pour 2010 : les moulins.

VII	COMMUNICATION - CULTURE
------------	--------------------------------

A. COMMUNICATION

1. L'Info : poursuite de l'édition.
2. Site internet : le toilettage du site internet de la Porte d'Alsace est terminé, avec intégration d'une version répondant aux normes handicap. La prestation a été confiée à Illicoweb, une présentation sera faite en fin de réunion. La mise à jour des pages communales sera réalisée courant du 1^{er} semestre 2010, après sollicitation des Communes.
3. Bienvenue : outre la mise à jour en cours, une étude de la possibilité de mettre en ligne la plaquette « BIENVENUE » sur le site internet est étudiée.

B. CULTURE

Fédération de l'ensemble des manifestations culturelles communales sous forme d'aide logistique et mise en place d'une communication sur le site internet de la CCPA.

VIII	SERVICES INTERCOMMUNAUX - MISE A DISPOSITION
-------------	---

- Ouvriers intercommunaux - formations : Le plan de formation 2010 est établi et en cours de validation par le Centre de Gestion. Une première vague de formation a été réalisée en 2009.
- Chapiteaux: l'entretien et le nettoyage a débuté en 2009 et se poursuit en 2010. Les 4 chapiteaux ont été sollicités 25 fois, ce qui représente environ 3 semaines/an équivalence en personnel (ouvrier + gestion administrative). La CCPA met également à disposition, des grilles d'exposition et des barrières de sécurité
- Minibus : outre nos besoins propres, les 2 minibus sont à disposition d'associations.

IX	TRAVAUX ET ACQUISITIONS 2010
-----------	-------------------------------------

Les grands travaux programmés en 2009 :

- Travaux et mobilier du nouveau siège
- Plate-forme maison de la nature du Sundgau

- Grillage au COSEC
- Défibrillateur

Les grands travaux inscrits et reportés sur 2010 :

- Construction d'un pôle petite enfance (étude, maîtrise d'œuvre, travaux)
- 2^e tranche de la ZA des tuiliers (étude)

X	FISCALITE
---	-----------

2009

A été marquée par la reprise des 3 Centres de Loisirs, qui s'est bien passée. Par ailleurs, comme je l'avais annoncé, ce service devrait nous coûter moins cher en régie propre qu'en DSP.

La mise en place d'une comptabilité analytique nous permet d'ores et déjà de mesurer le coût de chacun de nos services, y compris le véritable coût de nos CLSH.

Nous avons fait une pause dans la mise en place de nouvelles structures, ce qui nous a permis d'absorber financièrement la mise en place des 4 restaurants scolaires mis en place à la rentrée 2008/2009. Notre trésorerie s'est assainie, puisque pour la première année, nous n'avons pas eu besoin de faire appel à la ligne de crédit.

Pour 2010

Ces résultats sont encourageants. Pour autant, nous avons bien sûr des charges et des projets à assumer en 2010.

Charges : notre fiscalité 2009 a servi essentiellement à la montée en puissance des restaurants scolaires. Il nous faut maintenant, assurer l'évolution des charges de fonctionnement :

- Personnel
- Nouveau siège : en ce qui concerne les travaux de rénovation du nouveau siège, le chantier s'est bien passé du point de vue technique et les coûts ont été maîtrisés. Il nous faut à présent, intégrer le fonctionnement du bâtiment.
- Taxe Professionnelle : pour 2010, nous considérons les recettes de la TP, identiques à 2009.

Projets : conformément aux états généraux de l'enfance/jeunesse, le nouvel investissement du multi accueil aura également un impact sur la charge de la dette.

Tous ces éléments nous amène à faire une proposition de fiscalité mesurée pour 2010, à hauteur de **8% sur les 3 taxes**.

Pour mémoire, le produit fiscal attendu pour 2009 est de 840 881,00€, se décomposant en

- 545 849€ pour les 3 taxes
- 295 032€ pour la TP

XI	DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT
----	------------------------------------

La dotation globale de fonctionnement, 2^{ème} ressource fiscale de La Porte d'Alsace, a sensiblement augmenté ces dernières années :

- 2009 : 306 553,00€

L'augmentation sensible entre 2008 et 2009 s'explique en partie par la reprise en régie directe du multi accueil, ainsi que de l'augmentation de la population.

XII SUBVENTIONS ET PRESTATIONS PREVISIONNELLES

Dans les grandes lignes :

Aux structures associatives issues des actions de La Porte d'Alsace

	2010	Remarque	PM subvention 2009
Association de la Maison de Nature	43 200	aide de 54% dans le cadre CTL	42 800
Rased - Dannemarie - Thann	1 600 500	Nouveau découpage des 2 Rased sur le secteur	1 200 900
Ecole de Musique	32 000	Mise à disposition maison / frais fonctionnement	30 000 + prise en charge dépenses directes
Collège Dannemarie Collège Burnhaupt le Haut (Dans le cadre des activités sportives et para scolaires)	24 500	Différentiel sur piscine	23 000 0
Office du Tourisme ALTKIRCH	0		2 000€

Aux organismes d'arrondissement

- PAIO : 7100.00€ (6938€ en 2009)
- PFIL : 2300.00€ (2000€ en 2009)
- Le Pays : 0€ (12694,68€ en 2009).
- SMS (Pays+tourisme) : 12700€ + 2000€ (en 2009)

VIII LE PERSONNEL

Le personnel devrait se stabiliser en 2010. Aucun recrutement n'est envisagé, autre que dans le cadre de l'ouverture d'un nouveau restaurant scolaire ou le remplacement d'agents. Le renforcement administratif et comptable pourra s'effectuer, si nécessaire, par une augmentation du temps de travail des agents déjà en poste.

Les services de La Porte d'Alsace seront composés, au 1^{er} janvier 2010 comme suit :

A. ADMINISTRATION GENERALE

<i>CAMBAZARD Christine</i>	<i>Adjoint administratif principal</i>	12	<i>Contractuel CDI</i>	<i>Accueil/OM +12h sur multi accueil</i>
CLORY Astrid	Comptabilité -dépenses- Adjoint administratif 1 ^e classe	28h	Titulaire	
DE ALMEIDA Ludris	Assistante de Direction Adjoint administratif 1 ^e classe	28h	Titulaire	
DELAFOLIE Nathalie	Accueil Adjoint administratif 2 ^e classe	19h	Titulaire	
GILOT Jacinta	Comptabilité -recettes- payes Adjoint administratif 1 ^e classe	21,5h	Titulaire	Extension possible
GOURDON Nadia	Responsable Ressources Humaines Rédacteur	35h	Titulaire	

SCHILLING Sylvie	Directrice des Services Attaché principal	35h	Titulaire	
TOTAL EFFECTIF 7	PRORATA TEMPS PLEIN	178,50	5,10 agents	

B. SERVICES TECHNIQUE ET DEVELOPPEMENT

1. Pôle développement local

BOETSCH Eric	Agent de développement « spécialisé Economie »	35h	Contractuel CDI	
En cours de recrutement	Agent de développement « spécialisé environnement »	35h	Contractuel CDD	
MONGODIN Audrey	Agent de développement « généraliste »	35h	Contractuel CDI	
TOTAL EFFECTIF 3	PRORATA TEMPS PLEIN	105	3 agents	

2. Pôle ouvriers intercommunaux

BIRRY Jacky	Adjoint technique 2 ^e classe	35	titulaire	
CAMBAZARD Thierry	Adjoint technique 2 ^e classe	35	titulaire	
CASAN Alexandre	Adjoint technique 2 ^e classe	35	titulaire	
CHABOUTE Frédéric	Adjoint technique 2 ^e classe	35	titulaire	
JOUVENCEAUX Jérôme	Adjoint technique 1 ^e classe	35	titulaire	
TOTAL EFFECTIF 5	PRORATA TEMPS PLEIN	175	5 agents	

3. Pôle collecte et élimination des ordures ménagères

BAEHLER-LINDECKER Audrey	Adjoint administratif 2 ^e classe	35	Titulaire	
TOTAL EFFECTIF 1	PRORATA TEMPS PLEIN	35	1 agent	

4. Pôle entretien/surveillance

GEORGIADIS Fabien	Adjoint technique 2 ^e classe	35	Stagiaire	Titularisation en janvier 2010
FRIEDRICH Bernadette	Adjoint technique 2 classe	3	Contractuel CDI	Logements
JARY Stéphanie	Adjoint technique 2 ^e classe	7	CDD	Aire d'accueil chavan.
STEPHAN Anne	Adjoint technique 2 ^e classe	24	Titulaire	Relais nautique
SANNA Katia	Adjoint technique 2 ^e classe	12	Titulaire	Entretien du Siège
TOTAL EFFECTIF 5	PRORATA TEMPS PLEIN	81	2,31agents	

3 SERVICES ENFANCE ET JEUNESSE

1. Pôle multi accueil

BELZUNG Santana	Adjoint animation	35	CDD	Remplacement
CAMBAZARD Christine	Adjoint administratif principal 1 ^e cl	12	Contractuel CDI	+ 12h Accueil/OM Siège
CAMINADA Claudine	ATSEM	35	Contractuel CDI	
CHEHERE Delphine	Auxiliaire de puériculture	35	Titulaire	
CUFFOLO Laurette	ATSEM	35	Contractuel CDI	
DORR Emilie	Voir restaurations scolaires	13	Titulaire	+ E.Musique (4h) + R.Scolaires (2,7h)
EHRET Valérie	Puéricultrice Principale	28	Titulaire	Responsable
ETTLIN Caroline	Educatrice de jeunes enfants	28	Contractuel CDI	Co responsable
FRIEDRICH Bernadette	Adjoint Social Technique	20	Contractuel CDI	Remplac. c parental NAEGEL Cindy
GEHRKE Maryline	Apprentie	35		
GOMES Céline	Auxiliaire de puériculture	0	Contractuel CDI	Congé Parental
MANDROYAN Jessica	Agent Social Technique	35	Titulaire	
NAEGEL Cindy	Agent social technique	0	Contractuel CDI	Congé maternité

PREVOT Katia	Auxiliaire de puériculture	28	Titulaire	
PREYSLER Marie Thérèse	Auxiliaire de puériculture	35	Contractuel CDD	Remplac. congé parental GOMES Céline
ROCH Annie	ATSEM	28	Contractuel CDI	
WERSINGER Odile	Auxiliaire de puériculture	35	Titulaire	
TOTAL EFFECTIF 17	PRORATA TEMPS PLEIN	437	12,48 Agents	

2. Pôle Relais Assistantes Maternelles

BORY Marie Blanche	Coordinatrice - Animatrice Chef	35	Contractuel CDD	
TOTAL EFFECTIF 1	PRORATA TEMPS PLEIN	35	1 Agent	

3. Pôle Jeunesse/Restauration Scolaire

BAUR Josiane	Adjoint technique 2 ^e classe	13	Titulaire	Resto
BROS Emmanuelle	Adjoint technique 2 ^e classe	0	Stagiaire	Resto c. parental
DA SILVA Elise	Adjoint administratif 1 ^e classe	35	Titulaire	Secrétariat : jeunesse, restos
DORR Emilie	Adjoint technique 2 ^e classe	2,7	Titulaire	+ M.Accueil (13) + E.Musique (4)
FENARD Gislaïne	Adjoint technique 2 ^e classe	7,5	Titulaire	Resto
FREYBURGER Marie Rose	Adjoint technique 2 ^e classe	13,25	Titulaire	Resto
GRACYASZ Fernande	Adjoint technique 2 ^e classe	7,5	CDD	Remplacement
GUBIANI Terrésa	Adjoint d'animation 2 ^e classe	7,5	Titulaire	Resto
GUERRE Karin	Adjoint d'animation 2 ^e classe	7,5	Titulaire	Resto
HIRTH Catherine	Adjoint technique 2 ^e classe	0	Titulaire	Resto L. maladie
LANDWERLIN Julie	Adjoint technique 2 ^e classe	7	Titulaire	Resto
LOPEZ Hélène	Adjoint technique 2 ^e classe	7,5	Titulaire	Resto
PEQUIGNOT Myriam	Animatrice Chef	35	Contractuel CDD	Coordin. : jeunesse, restos, CLSH
ROKITA Carine	Adjoint technique 2 ^e classe	7,5	Titulaire	Resto
ROLL Mathilde	Adjoint technique 2 ^e classe	7,5	Stagiaire	Resto
SANNA Haoua	Adjoint technique 2 ^e classe	13	CDD	Remplacement C.parental Bros
SANNA Katia	Adjoint technique 2 ^e classe	9	Titulaire	Resto + entretien Siège (12h)
SCHITTLY Sonia	Adjoint technique 2 ^e classe	7	Stagiaire	Resto
SCHNOEBELEN Nicole	Adjoint technique 2 ^e classe	7,5	Titulaire	Resto/fac.CLSH (6h)
WERSINGER Eliane	Adjoint technique 2 ^e classe	13,25	Titulaire	Resto
TOTAL EFFECTIF 20	PRORATA TEMPS PLEIN	208,20	5,95 agents	

4. Pôle C.L.S.H.

BOHLI Anne	Animatrice	17,5	Contractuel CDI	
DEMESY Karine	Animatrice principale	35	Contractuel CDI	Responsable
DIETRICH Sylviane	Adjoint technique 1 ^e classe	17,5	Contractuel CDI	
MENETRE Véronique	Adjoint technique 1 ^e classe	20	Contractuel CDI	
MEYER Marie Josée	Animatrice principale	35	Contractuel CDI	Responsable
MISSIO Laetitia	Animatrice	17,5	Contractuel CDD	
MONNET Nausica	Animatrice	35	Contractuel CDI	
PES Catherine	Animatrice principale	35	Contractuel CDI	Responsable
SCHNOEBELEN Nicole	Adjoint	6	Titulaire	Factu + Resto
SIRLIN Valérie	Animatrice	17,5	Contractuel CDI	
STOFFEL Amandine	Animatrice	35	Contractuel CDI	
TOURNIER Camille	Animatrice	35	Contractuel CDI	
THROO Sandra	Adjoint animation 2 ^e cl	20	Titulaire	
WIECZOREK Brigitte	Adjoint technique 1 ^e classe	17,5	Contractuel CDI	
TOTAL EFFECTIF 14	PRORATA TEMPS PLEIN	343,5	9,81 agents	

Soit au total au 10 décembre 2009

- 68 agents (effectif) dont 48 pour le service enfance/jeunesse
- 45,64 prorata à temps plein dont 29,07 pour le service enfance/jeunesse

CONCLUSION

Les orientations budgétaires 2010 sont conformes au programme d'actions inscrit dans la charte et complétés par quelques nouvelles opérations.

Elles énumèrent les principales rubriques du budget 2010, soumises à l'approbation du Conseil de Communauté. Celles-ci sont susceptibles de varier, en fonction des données réelles qui seront notifiées par les services administratifs et fiscaux.

Le Président, Gérard LANDEMAINE